

**COMMUNE DE
BOEIL-BEZING**

Date de convocation

1^{er} juillet 2026

Date d'affichage
du P.V.

8 septembre 2026

Nombre de
conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six et le six juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles CAMY.

Etaient présents : MM. G. CAMY, S. TASTET, B. LORRY, R. CARDY, M.-C. LALANNE, A.-C. LE PENVEN, C. GUILLARD, C. ANTRAYGUES, D. GRABE-BIDAU, M. CLAVE, P.-H. NAU-HENDEL, V. LABORDE, C. DESPRE, V. LAMY, P. ESPINASSEAU.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : M.-C. LALANNE.

Était également présente : C. BROT, secrétaire de mairie.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Maire propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 juin 2026,
- remboursement Groupama sinistre Église 2^{ème} versement,
- tarif cantine rentrée 2026/2027.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Travaux en cours :

- . Rue de la Gare : les travaux seront achevés entre juillet et mi-septembre.
- . Reconfiguration du groupe scolaire : les travaux avancent bien et une visite sera proposée aux administrés les 5 et 6 septembre 2026.
- . Chemin latéral : un chaudiou a été réalisé sur le chemin latéral.
- . Chenal du gave : les travaux ont été effectués.

Conseil d'École :

Lors du Conseil d'École, les effectifs des 5 classes ont été déterminés. D'autre part, la fête de l'École fut une réussite. En outre, une sortie théâtre a eu lieu ainsi qu'une sortie à la Colline aux Marmottes.

Fêtes de Bezing :

Les fêtes de Bezing se dérouleront les 5 et 6 septembre 2026.

Recensement de la population :

Le recensement de la population de Boeil-Bezing aura lieu au début de l'année 2027. 2 agents seront recrutés pour la durée de cette opération.

DELIBERATIONS

D_2026_7_1

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2026

Le Maire soumet le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 juin 2026 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue : 14 pour, 1 contre (Monsieur Pierre-Henry NAU-HENDEL estime qu'une commune n'a pas à se prononcer sur la création d'un club sportif),

DÉCIDE d'adopter le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 juin 2026.

AUTORISE le Président de séance et la Secrétaire de Séance à le signer.

D_2026_7_2

REMBOURSEMENT GROUPAMA SINISTRE EGLISE 2EME VERSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Groupama effectue un règlement par chèque de d'un montant de 457.38 € par chèque bancaire, comme 2^{ème} versement de l'indemnisation du sinistre 2026511557 001, concernant le faitage de l'Eglise endommagé lors d'un violent orage, à la commune de Boeil-Bezing.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la somme de 457.38 €.

D_2026_7_3

TARIF CANTINE RENTRÉE 2026/2027

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition d'augmentation des tarifs de la cantine pour la rentrée scolaire 2026/2027.

La dernière augmentation date de la rentrée 2025/2026 et le prix de la cantine était de 3,70 € par repas.

Eu égard à l'augmentation contractuelle annuelle des tarifs du repas de « la Culinaire », le prix du repas de la cantine sera pour la rentrée scolaire 2026/2027 de 3,80 € T.T.C..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE que le tarif de la cantine pour la rentrée 2026/2027 facturé aux parents d'élèves sera de 3,80 euros par repas.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 212-22 du code général des collectivités territoriales :

La commune n'a pas exercé son droit de préemption concernant les dossiers suivants :

-D.I.A. N°15 présentée le 15/06/2026 par Maître Nathalie RUIZ, notaire à Lescar, concernant le terrain cadastré B1645 et B1647, situé 5 rue du Bois, mis en vente par Monsieur Frédéric SELIEZ.

Signature du Maire :

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping diagonal stroke followed by a smaller, more complex mark.

Signature de la secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'M' followed by a horizontal line and a curved flourish.